



# Alcéane

Fiche info locataires

## Protection et violences conjugales

### Les victimes ont droit à la protection, même en période de crise sanitaire.

Malgré le COVID-19, les forces de l'ordre et les associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences conjugales demeurent mobilisées.

#### SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES CONJUGALES EN SEINE-MARITIME :

- Appelez l'AFFD au numéro : **02 35 248 248**.
- Ou appelez le **3919**, le numéro national.
- Ou utilisez le CHAT avec la police : <https://www.service-public.fr/cmi>
- Ou donnez l'alerte de violences conjugales et parentales par **SMS** au **114**.
- Pour un enfant en danger, il faut appeler le **119**.

#### DANS LES CAS DE VIOLENCES, IL FAUT NE PAS HÉSITER À :

- Dire que vous sortez pour faire des courses ou tout autre raison.
- Faire du bruit, crier, taper sur les murs (un voisin peut/doit alerter la Police).
- Mobiliser les forces de POLICE en appelant le 17 ou en interpellant un agent dans la rue si vous parvenez à sortir.

En cas d'urgence, contacter le 17.



#### D'AUTRES ORGANISATIONS RESTENT JOIGNABLES :

- Pour l'ensemble du département de la Seine-Maritime, le **CIDFF** maintient une information juridique par téléphone (02 35 63 99 99).
- L'association **TerraPsy** a mis en place un numéro vert proposant un accompagnement psychologique en urgence, du lundi au vendredi, en français ou langue étrangère : 0 805 383 922.